

Rencontre du Comité de vigilance
du lieu d'enfouissement de Saint-Joachim

*Le mercredi 9 mai 2007 à 19h00
À la Petite-Ferme de la Réserve nationale de faune du cap Tourmente
570, Chemin du Cap-Tourmente, Saint-Joachim*

COMPTE RENDU

Présences

Membres

M. Raymond Audet M. Richard Legault
Mme Nathalie Fournier M. Bernard Paré
M. Gaston Gagnon

Observateurs

M. Benoît Delisle
Mme Nancy Hébert
M. Denis Robillard

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du compte rendu de la réunion du 5 avril 2007
 3. Assemblée publique
 4. Rapport financier
 5. Divers
 6. Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour
 7. Site Internet du comité
 8. Fin de la rencontre
-

Documents déposés

Offre de services de M. Raymond Audet pour le site Internet
Offre de services de M. Richard Legault pour le site Internet

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Gagnon fait la lecture du projet d'ordre du jour. M. Audet propose d'ajouter au point 5 (Divers) le compte rendu de sa visite au lieu d'enfouissement. M. Audet en propose l'adoption. La proposition est adoptée unanimement.

2. Adoption du compte rendu de la réunion du 5 avril 2007

M. Gagnon présente le compte rendu de la réunion précédente. M. Robillard informe que le tonnage de déchet inscrit dans le dépliant de la Ville de Québec est exact puisqu'il se rapporte uniquement aux ordures domestiques. M. Audet propose l'adoption du compte rendu. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Assemblée publique

M. Paré fait savoir que l'annonce de l'assemblée publique du comité de vigilance a été publiée dans le Journal L'Autre Voix. De plus, une lettre d'invitation a été envoyée à chacun des maires de La Côte-de-Beaupré. M. Paré signale que l'annonce de l'assemblée publique sera aussi publiée dans le Beauport Express la semaine précédent l'événement. M. Legault propose qu'on envoie une lettre de rappel pour l'assemblée publique dans les foyers des municipalités de St-tite-des-caps, St-Joachim et St-Ferréoles-Neiges.

Le comité a confirmé le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique : 23 mai 2007 à 19 à l'Hôtel de ville de Saint-Joachim.

Le comité a revu la planification de l'assemblée publique. Dans un premier temps, M. Delisle nous informe que Mme Boisvert fera une présentation de 15-20 minutes relativement au lieu d'enfouissement de la Ville de Québec. Cette présentation traitera de l'ensemble du site et de ses aménagements.

Dans un deuxième temps, M. Legault présentera un résumé du bilan des activités du comité depuis sa formation en 2005. Il est proposé de faire un rappel de la journée porte ouverte et de l'illustrer par des photos prises par Lawrence Cassista. M. Legault propose qu'on donne un exemple de la campagne de suivis qui est réalisée par la Ville de Québec

Une période de questions fera suite à ces deux exposés. Il est décidé à l'unanimité que M. Gagnon animera l'assemblée publique. M. Legault propose qu'on invite les citoyens présents à nous soumettre des suggestions d'activités qui pourraient être entreprises par le comité de vigilance. M. Robillard suggère d'apporter des dépliants du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec ainsi que des autocollants « Non merci » et « herbicyclage ».

4. Rapport financier

M. Paré présente l'état des finances.

5. Divers

M. Audet nous mentionne que les observations qu'il a fait au lieu d'enfouissement de la Ville de Québec étaient conformes aux normes. Il a souligné que la quantité de métal est importante et que les camions qui transportent les cendres vers le lieu d'enfouissement perdent de l'eau dans les côtes. À cet effet, M. Delisle a mentionné qu'une nouvelle norme du Ministère du transport du Québec sera appliquée en juin relativement à l'étanchéité des camions. De plus, M. Robillard a mentionné que lors d'une de ses visites au lieu d'enfouissement, il a observé des bombonnes de propane brûlées.

6. Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour

La date de la prochaine rencontre sera déterminée après l'assemblée générale.

7. Site Internet du comité

M. Audet et M. Legault sont invités à présenter leur offre de services respectives puis à quitter la pièce afin que les membres du comité discutent librement de ces deux propositions.

Suite aux discussions, les membres du comité décident de demander un avis juridique afin de vérifier si les membres du comité sont en droit de soumissionner sur les projets visant à servir le comité de vigilance.

8. Fin de la rencontre

M. Paré propose la fin de la rencontre.

Préparé par
Nancy Hébert, biologiste
Association des amis du cap Tourmente